

De:
Envoyé: jeudi 21 novembre 2024 14:26
À:
Objet: RE:

Faisant suite à votre demande, voici une copie électronique (sur base d'originaux consultés aux Archives de l'Etat à Liège) de l'ancienne autorisation (février 1922 dans le cas de cette délivrance) dénommée HISTAUT_AEL_523_4586_B_00745 ; 18 fichiers) : <https://we.tl/t-qSr32qLOgz>

Comme vous le mentionnez, il s'agit d'un dépôt de 1000 l de benzine relatif à l'installation d'un garage automobile.

Pour votre information, la couleur lavande (3^{ème} catégorie) de cette parcelle est associée à des informations faisant état d'activités historiques parfois très anciennes, reconnues comme potentiellement polluantes, sans que les données en notre possession atteignent le niveau de robustesse requis pour imposer les obligations du [décret sol](#). Ce cas de figure fait l'objet de l'Art. 12 §4 de ce même décret :

§ 4. Les données reprises en troisième catégorie comprennent toutes les données, **de nature strictement indicative**, qui concernent une parcelle déterminée et qui, au regard des faits générateurs visés aux articles 23 à 27, ne font pas naître les obligations visées à l'article 19. Le caractère informatif de ces données est clairement identifié comme tel.

La catégorie visée à l'alinéa 1^{er} contient :

1° les données qui concernent les parcelles inventoriées dans le cadre de recherche ou d'investigations établissant qu'elles ont accueilli ou qu'elles ont pu accueillir des installations ou activités présentant un risque pour le sol. Sont considérées comme telles les activités ou installations **anciennes qui ont pu utiliser des substances dangereuses** ayant un impact potentiel sur le sol;

[...]

Je vous souhaite bonne réception des documents.

Bien à vous,



Attaché qualifié

Service public de Wallonie
SPW Agriculture, Ressources naturelles et
Environnement

Département du Sol et des déchets

Direction de la Protection des sols
Avenue Prince Liège 15 - 5100 Jambes

www.wallonie.be

N° vert : 1718 – 1719 (pour les germanophones)

De:
Envoyé: jeudi 21 novembre 2024 14:28
À:
Objet:

Voici une copie électronique (sur base d'originaux consultés aux Archives de l'Etat à Liège) de l'ancienne autorisation (1926) dénommée HISTAUT_AEL_523_4586_B_03335 ; 5 fichiers) : <https://we.tl/t-dmALRdBPf7>

Le raisonnement justifiant la coloration lavande de ladite parcelle est identique à celui de mon précédent courriel.

Je vous souhaite bonne réception de ces documents.

Bien à vous,



Attaché qualifié

Service public de Wallonie
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Département du Sol et des déchets
Direction de la Protection des sols
Avenue Prince Liège 15 - 5100 Jambes
www.wallonie.be
N° vert : 1718 – 1719 (pour les germanophones)